



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI RENTREE SCOLAIRE 2025

- **Recrutement de personnels administratifs, médico-sociaux et ATRF**
- **Recrutement de personnels enseignants du premier ou second degré, public ou privé, d'éducation et psychologues**

Références :

- code général de la fonction publique article L352-1 à L353-1
- code du travail, notamment les articles L5212-2 et L5212-13
- loi n°84-16 du 11 janvier 1984, notamment son article 27
- loi n°2005-102 du 11 février 2005
- décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié
- décret n°2020-523 du 4 mai 2020

Pour attribution :

Pour le recrutement de personnels administratifs, médico-sociaux et ATRF : mesdames et messieurs les chefs d'établissement et de service (établissements publics et services académiques) – tous publics

Pour le recrutement de personnels enseignants du premier ou second degré, public ou privé, d'éducation et psychologues : messieurs les directeurs académiques, directeurs des services de l'Éducation nationale - Messieurs les présidents d'universités – Madame la directrice territoriale du réseau Canopé PACA - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et messieurs les directeurs des établissements d'enseignement privés

Pour le recrutement des professeurs des écoles de l'enseignement public : mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale s/c mesdames et messieurs les directeurs académiques, directeurs des services de l'Éducation nationale.

Annexe et pièces jointes :

- Annexe 1 : conditions particulières de diplômes exigés pour un recrutement par la voie contractuelle des personnels enseignants, d'éducation et psychologues
- Pièce jointe 1 : dossier de candidature aux emplois relevant du domaine administratif, médico-social et ATRF
- Pièce jointe 2 : dossier de candidature aux emplois relevant de l'enseignement premier ou second degré, public ou privé, CPE ou psychologue

Dossier suivi par :

M. Frédéric ALBERTI, Correspondant Handicap Académique
Tél : 04 42 95 29 31 - Mail : correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr
Mme Anne-Lise TORCK, Cheffe du service recrutement, adjointe à la DRRH
Tél : 04 42 91 71 41 – Mail : recrutement@ac-aix-marseille.fr

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé le dispositif d'accompagnement des citoyens concernés par le handicap et définit des mesures dont l'objectif est de faciliter leurs accès à l'emploi.

Le décret n° 95-979 du 25 août 1995 pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée offre la possibilité aux personnes reconnues bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) d'être recrutées par contrat puis d'être titularisées dans la FPE après appréciation de leur aptitude professionnelle.

I/ Les conditions requises pour postuler :

Les conditions nécessaires pour être recruté par contrat en qualité de BOE sont :

- ne pas être fonctionnaire (ni titulaire, ni stagiaire) ;
- présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées;
- remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence et de certifications que celles exigées pour les concours externes. Ces éléments sont indiqués sur le site de l'Education Nationale : <https://www.education.gouv.fr/recrutement-des-personnes-en-situation-de-handicap-325667>
- appartenir à certaines catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du code du travail :
 - Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles (maison départementale des personnes handicapées) ;
 - Les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
 - Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
 - Les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
 - Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
 - Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
 - Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Point de vigilance : posséder la qualité de BOE ne conduit pas à un recrutement systématique. Seuls les candidats qui possèdent les diplômes, le profil et les compétences attendus au vu des postes à pourvoir peuvent être recrutés en qualité d'agent contractuel et ces recrutements doivent correspondre à des besoins de l'administration.

II/ La procédure de candidature

L'appréciation des dossiers de candidature est réalisée par une commission spécifique. Les candidats dont les dossiers sont retenus font ensuite l'objet d'un entretien devant cette même commission.

Le dossier de candidature complet comportera en plus des annexes dûment renseignées :

- une lettre de motivation précisant le type de poste demandé parmi ceux répertoriés dans les fiches métiers ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- la photocopie des diplômes ;
- le justificatif attestant du handicap (la qualité de BOE doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat);

Le dossier complété selon le modèle joint devra être adressé aux services concernés par le type d'emploi recherché, au plus tard **le 21 mars 2025**, par voie postale (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Type d'emploi recherché	Destinataire du dossier de candidature	Contact RH
Emplois administratifs et/ou médico-sociaux et/ou ATRF	Rectorat d'Aix-Marseille Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT) A l'attention du secrétariat de la DIEPAT Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1	Chef de division : M. Nicolas GENESTOUX Tél : 04 42 91 72 26 Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr Chefs de bureau : - M. Pascal SADAILLAN pour les personnels administratifs et des personnels jeunesse et sports Tél : 04 42 91 72 28 Mail : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme Nathalie QUARANTA pour les personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux Tél : 04 42 91 74 37 Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr Secrétariat de division Tél : 04 42 91 72 26 Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
Emplois relevant de l'enseignement public du second degré	Rectorat d'Aix-Marseille Division des personnels enseignants (DIPE) – Bureau des actes collectifs A l'attention de Mme Nathalie SALOMEZ Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1	Chef de bureau : Mme Laure ALESSANDRI Tél : 04 42 91 74 26 Gestionnaire : Mme Nathalie SALOMEZ : Tél : 04 42 91 73 44 Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr
Emplois de professeur des écoles de l'enseignement public	Direction des services départementaux de Vaucluse (DSDEN 84) Division du premier degré – Bureau des actes collectifs A l'attention de Mme Laurence ELIAS 49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4	Correspondante handicap 1 ^{er} degré : Mme Laurence ELIAS Tél : 04 90 27 76 27 Mail : correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr
Emplois relevant de l'enseignement privé	Rectorat d'Aix-Marseille Division des établissements d'enseignement privé (DEEP) A l'attention des Actes collectifs Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1	Gestionnaires : Mme Valérie DI-MEGLIO Tél : 04 42 95 29 07 Mail : valerie.di-megli@ac-aix-marseille.fr Mme Anaïs RATEFIARIHAGA Tél : 04 42 95 29 06 Mail : anais.ratefarihaga@ac-aix-marseille.fr

III/ La procédure de recrutement

Les services de gestion des personnels s'assureront que les dossiers comportent l'ensemble des pièces demandées dans la circulaire puis les candidates et/ou les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqués pour un entretien devant une commission de recrutement, qui appréciera les connaissances et les compétences relatives à l'emploi visé. Ils ou elles pourront à cette occasion faire connaître à la commission toutes les informations relatives à leur parcours professionnel qu'ils ou elles jugeront pertinentes. Les frais de déplacement engagés à cette occasion ne pourront pas être pris en charge par l'administration.

Les candidates et les candidats retenus suite à l'entretien devront produire un certificat médical portant sur la compatibilité de leur handicap avec le poste sollicité établi par un médecin spécialiste agréé ([Liste des médecins agréés en région PACA – site de l'ARS](#)).

Ils ou elles pourront également faire connaître, notamment au correspondant handicap de l'académie, leurs besoins en aménagement de poste.

Sur la base de ces éléments sera recherché, sous réserve de postes vacants, le poste le plus adapté à la situation du candidat. La décision de recrutement sera prise par l'administration et sera formalisée par un contrat.

IV/ La contrat et la titularisation

A l'issue de cette procédure, le recrutement s'effectuera sur la base d'un contrat à durée déterminée de 12 mois. Les personnes recrutées en qualité de BOE bénéficient de droits spécifiques comme l'aménagement de leur poste de travail.

Conformément aux articles 5, 6 et 7 du décret d'application n°95-979 du 25 août 1995 référencé ci-dessus, le déroulement du contrat aura lieu dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'année de stage des lauréats aux concours externes des corps dans lesquels ils ont vocation à être titularisés.

A l'issue du contrat initial, un entretien avec un jury sera organisé par l'administration chargée du recrutement afin d'apprécier l'aptitude professionnelle de l'agent et de prononcer soit sa titularisation, soit le renouvellement de son contrat, dans le même corps ou dans un corps de catégorie inférieure, soit son non renouvellement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

CONDITIONS PARTICULIERES DE DIPLOMES EXIGES POUR UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES

Professeur certifié, conseiller principal d'éducation

- être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,
- ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Quels sont les titres ou diplômes reconnus comme étant des équivalents au master ?

Le ministère chargé de l'Éducation nationale reconnaît comme étant équivalents au master :

- les titres ou diplômes classés au niveau 7 (anciennement niveau I) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP),
- les titres ou diplômes sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années,
- les diplômes conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article D 612-34 du code de l'éducation (DESS, DEA, diplôme d'ingénieur etc.).

Quelles sont les conditions pour être dispensé de diplôme ?

Vous êtes dispensé de diplôme si :

- vous êtes ou avez été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation,
- vous êtes ou avez été maître contractuel des établissements, d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération,
- vous êtes mère ou père de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- vous êtes sportif de haut niveau.

Professeur de lycée professionnel

Sections d'enseignement général

Sections concernées : anglais - langues vivantes, langues vivantes - lettres, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique chimie.

- être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,
- ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Sections professionnelles

Sections concernées : biotechnologies, coiffure, design et métiers d'art, économie et gestion, esthétique-cosmétique, génie chimique, génie civil, génie électrique, génie industriel, génie mécanique, hôtellerie-restauration, industries graphiques, sciences et techniques médico-sociales.

- 5 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique et
- être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux années (BTS, DUT etc.), ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III) du CNCP.

Vous pouvez également candidater si vous remplissez les conditions de diplôme exigées pour les sections d'enseignement général. Dans ce cas, vous n'avez pas à justifier de pratique professionnelle.

Sections des métiers

Sections concernées : arts du bois, arts du feu, arts du livre, arts du métal, bâtiment, bijouterie, biotechnologies de la mer, broderie, conducteurs d'engins de travaux publics, conducteurs routiers, cordonnerie, costumier de théâtre, cycles et motocycles, décolletage, doreur ornemaniste, ébénisterie d'art, enseignes lumineuses, entretien des articles textiles,

ferronnerie d'art, fleuriste, fleurs et plumes, fonderie, fourrure, forge et estampage, gravure-ciselure, industries papières, maroquinerie, marqueterie, métiers de l'alimentation, mode et chapellerie, modelage mécanique, navigation fluviale et rhénane, outillage, prothèse dentaire, reliure main, réparation et revêtement en carrosserie, sculpteur sur bois, sellier-garnisseur, staff, tapisserie couture - décor, tapisserie garniture-décor, techni-verriers, tourneur sur bois, vanne-rie, verrerie scientifique.

- avoir accompli 7 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique, et
- justifier d'un diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV / baccalauréat) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP).

Vous pouvez également candidater si vous remplissez les conditions de diplôme exigées pour les sections d'enseignement général (sans pratique professionnelle) ou pour les sections professionnelles (avec 5 années de pratique professionnelle).

Quels sont les titres ou diplômes reconnus comme étant des équivalents au master ?

Le ministère chargé de l'Éducation nationale reconnaît comme étant équivalents au master :

- les titres ou diplômes classés au niveau 7 (anciennement niveau I) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP),
- les titres ou diplômes sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années,
- les diplômes conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article D 612-34 du code de l'éducation (DESS, DEA, diplôme d'ingénieur etc.).

Quelles sont les activités professionnelles prises en compte ?

Toutes les activités professionnelles accomplies sous contrat de droit public ou de droit privé sont prises en compte.

Comment est calculée la durée des activités professionnelles ?

La durée des activités professionnelles est calculée en déterminant la période comprise entre le début et la fin du contrat et ce, quel que soit le temps de service prévu dans le contrat. Les périodes de congés, rémunérées ou non, sont prises en compte si vous avez été sous contrat pendant cette période de congé.

Quelles sont les conditions pour être dispensé de diplôme ?

Vous êtes dispensé de justifier d'un diplôme si vous êtes :

- ou avez été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation,
- ou avez été maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération,
- mère ou père de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Vous avez été cadre dans le secteur privé ?

Vous pouvez candidater sans posséder de diplôme si :

- vous avez, ou avez eu, la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont vous relevez ou relevez,
- et justifiez de 5 années de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre.

La durée des activités professionnelles est calculée en déterminant la période comprise entre le début et la fin du contrat et ce, quel que soit le temps de service prévu dans le contrat. Les périodes de congés, rémunérées ou non, sont prises en compte si vous avez été sous contrat pendant cette période.

Professeur d'éducation physique et sportive

- être titulaire d'une licence STAPS,
- ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins trois années en EPS ou dans le domaine d'une ou de plusieurs pratiques sportives, acquis en France ou dans un autre État, et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré,

- ou tout titre ou diplôme en EPS ou dans le domaine d'une ou de plusieurs pratiques sportives classé au moins au niveau 6 (anciennement II) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP) et
- être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,
- ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Il n'est pas exigé que le Master ou le diplôme équivalent soient qualifiants en EPS.

Quels sont les titres ou diplômes reconnus comme étant des équivalents au master ?

Le ministère chargé de l'Éducation nationale reconnaît comme étant équivalents au master :

- les titres ou diplômes classés au niveau 7 (anciennement niveau I) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP),
- les titres ou diplômes sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années,
- les diplômes conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article D 612-34 du code de l'éducation (DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...).

Quelles sont les conditions pour être dispensé de diplôme ?

Vous êtes dispensé de diplôme si vous êtes :

- mère ou père de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Psychologue de l'Éducation nationale

- **être titulaire d'une licence en psychologie et d'une inscription en dernière année de master (M2) de psychologie comportant un stage professionnel,**
- ou d'une licence en psychologie et d'une inscription en dernière année d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue en application du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié,
- ou d'un diplôme bac+3 en psychologie délivré par un État de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen et d'une inscription en dernière année de master (M2) de psychologie comportant un stage professionnel,
- ou d'un diplôme bac+3 en psychologie délivré par un État de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen et d'une inscription en dernière année d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue en application du décret du 22 mars 1990,
- **ou d'une licence en psychologie et d'un master en psychologie comportant un stage professionnel,**
- **ou de l'un des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret du 22 mars 1990.**



Pièce jointe 1

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX EMPLOIS RELEVANT DU DOMAINE ADMINISTRATIF, MÉDICO-SOCIAL ET ATRF

Je, soussigné (e)(Nom prénom)

Reconnu(e) travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées deen date du

Victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de toute autre régime de protection sociale obligatoire ;

Titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;

Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),

sollicite un emploi de personnel administratif, technique, de santé et social auprès de l'académie d'Aix – Marseille en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Ma demande concerne :

Un emploi administratif, technique, de santé et social

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1^{ère} demande ⁽¹⁾

2^{ème} demande ou + (préciser l' (les) année(s) :

.....
(1) cocher la mention concernée

– SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM :	Date et lieu de naissance :
Prénoms :	. . . / . . . / à
Situation de famille : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	N° Tél. personnel :
Profession du conjoint : (le cas échéant)	N° portable :
	Adresse mail :

Nombre d'enfants dont nombre d'enfants à charge : (indiquer l'âge de chacun d'eux)	Adresse postale :
Autre charge de famille (précisez) :	

II – DIPLOMES (joindre photocopie(s))

Intitulé	Date d'obtention

III – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES Si emploi enseignant contractuel, joindre la ou les fiche(s) d'évaluation en annexe 5

Employeur	Fonction assurée	Dates

IV - STAGES DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT SUIVIS

Intitulé	Dates

V- SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Employeur	Fonction	Depuis le	Ou sans emploi	Depuis le

A....., le

Signature du postulant



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

A COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CANDIDAT EXERCANT OU AYANT EXERCÉ DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

A renseigner par le chef d'établissement ou le chef de service (le cas échéant)

Mme M

NOM du postulant (e) : NOM de naissance :

Prénoms :

Statut actuel : Contractuel Vacataire AED - AESH Autre :

Service / Établissement scolaire d'exercice (nom et adresse)

.....

.....

Du au

Nombre d'heures hebdomadaire effectuées

Nature et description de l'emploi :

.....

.....

.....

	Excellent	Bien	À améliorer
Facilité d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapidité d'exécution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Positionnement hiérarchique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens des responsabilités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ponctualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'initiative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité d'adaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Appréciation générale :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date, signature et cachet du chef d'établissement

Date et signature du postulant



Pièce jointe 2

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX EMPLOIS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PREMIER OU SECOND DEGRÉ, PUBLIC OU PRIVÉ, CPE OU PSYCHOLOGUE

Je, soussigné (e)(Nom prénom)

Reconnu(e) travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées deen date du

Victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de toute autre régime de protection sociale obligatoire ;

Titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;

Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),

sollicite un emploi d'enseignant contractuel auprès de l'académie d'Aix – Marseille en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Ma demande concerne :

- L'enseignement public du premier degré
- L'enseignement public du second degré
- L'enseignement privé du premier ou du second degré

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- 1^{ère} demande ⁽¹⁾
- 2^{ème} demande ou + (préciser l' (les) année(s) :

.....
(1) cocher la mention concernée

– SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM :	Date et lieu de naissance :
Prénoms :	. . . / . . . / à
Situation de famille : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	N° Tél. personnel :
Profession du conjoint : (le cas échéant)	N° portable : Adresse mail :

Nombre d'enfants dont nombre d'enfants à charge : (indiquer l'âge de chacun d'eux)	Adresse postale :
Autre charge de famille (précisez) :	

II – DIPLOMES (joindre photocopie(s))

Intitulé	Date d'obtention

III – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES Si emploi enseignant contractuel, joindre la ou les fiche(s) d'évaluation en annexe 5

Employeur	Fonction assurée	Dates

IV - STAGES DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT SUIVIS

Intitulé	Dates

V- SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Employeur	Fonction	Depuis le	Ou sans emploi	Depuis le

A....., le

Signature du postulant



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR UN POSTE D'ENSEIGNANT PREMIER OU SECOND DEGRÉ, PUBLIC OU PRIVÉ, DE CPE OU DE PSYCHOLOGUE

1 - NATURE DE L'EMPLOI - cocher la case correspondant à votre candidature (un dossier par candidature)

- Professeur CERTIFIÉ (indiquer la discipline) :
- Professeur d'EPS
- Professeur de lycée professionnel (indiquer la discipline) :
- Conseiller principal d'Éducation (enseignement public)
- Psychologue de l'Éducation nationale (enseignement public)
- Professeur des écoles (enseignement public)
- Professeur d'école (enseignement privé)

2 - AMÉNAGEMENT DU POSTE

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

- OUI
- NON

3 - VŒUX D'AFFECTATION GÉOGRAPHIQUE (à titre indicatif - ces vœux ne pourront être satisfaits qu'en fonction des postes à pourvoir dans l'académie)

Département (1) 04	05	13	84
--------------------	----	----	----

Commune ou zone :
.....

(1) entourer la mention utile

Observations particulières du candidat au recrutement :

.....
.....
.....

Date et signature du postulant :

.....
.....

ANNEXE 5

DIPE ou DEEP ou DIEPAT ou DSDEN 84 - RS 2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**A COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CANDIDAT EXERCANT OU AYANT EXERCÉ DES
FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

A renseigner par le chef d'établissement

Mme M

NOM du postulant (e) :

NOM de naissance :

Prénoms :

Statut actuel : Contractuel Vacataire AED - AESH Autre :

Établissement scolaire d'exercice (nom et adresse)

Du au

Nombre d'heures hebdomadaire effectuées

Nature et description de l'emploi :

PONCTUALITÉ	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
ASSIDUITÉ	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
ACTIVITÉ EFFICACITÉ	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
ADAPTATION	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P

Appréciation générale :

Date, signature et cachet du chef d'établissement

Date et signature du postulant



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACCORD DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE POUR UN RECRU-
TEMENT EN QUALITÉ DE PERSONNEL CONTRACTUEL**

Je, soussigné (e)
(Nom prénom)

**Donne mon accord pour recruter Mme-M.....sur un em-
ploi d'enseignant contractuel en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.**

en date du

A....., le

Signature et cachet du directeur